

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent dix-septième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 5 SEPTEMBRE 2024

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X*
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Professeure	X	
BEN AMOR, Salma Professeure	X		NOËL, Martin X. Professeur		X*
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante		X
DÉRY, Chantal Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		SIMARD, Émilie Étudiante		X
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant		X*	TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (professeur·e occupant un poste de direction d'enseignement)		
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne observatrice	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	P		CICARDA, Amélie	P	
*Absence motivée.					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, étant en déplacement, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour assurera la présidence de la Commission des études. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 01.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal :

- 2.1 Quatre cent quinzième réunion (9 mai 2024)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Quatre cent seizième réunion (extraordinaire) (21 mai 2024)

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

3. Émission des diplômes
4. Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles
5. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
6. Avis de nomination d'un membre à la sous-commission des études
7. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »
8. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques
9. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés

Affaires courantes

10. Information de la présidente
11. Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026
12. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée
13. Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social
14. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse
15. Projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596)
16. Projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171)
17. Projet de modification du *Régime des études de premier cycle*
18. Période d'informations et de questions
19. Dépôt de documents
 - 19.1. Liste des passerelles DEC-BAC
 - 19.2. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

20. Prochaine réunion (5 septembre 2024)
21. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal

2.1. Quatre cent quinzième réunion (9 mai 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent quinzième réunion (9 mai 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent quinzième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2. Quatre cent seizième réunion (extraordinaire) (21 mai 2024)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent seizième réunion (21 mai 2024), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent seizième réunion, les suites régulières ont été données.

3. Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3361 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4. Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3362 concernant l'émission

des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

5. **Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3363 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

6. **Avis de nomination d'un membre à la sous-commission des études**

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentants des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 11 mars 2024, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes du comité. Une candidature a été reçue (annexe 1).

Monsieur Carl Bouchard, professeur au département de psychoéducation et de psychologie, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat au sein du présent comité.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer monsieur Carl Bouchard, membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 7 juin 2024, se terminant le 6 juin 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3364 concernant l'avis de nomination d'un membre à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

7. **Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes et de la liste des programmes dits « exempts », et ce, conformément à l'article 3.3 de la Politique d'évaluation périodique des programmes, qui stipule que « Le doyen des études assure le respect de la démarche institutionnelle d'évaluation des programmes, notamment par les moyens suivants : a) soumet annuellement les mises à jour du calendrier octennal et de la liste des programmes exclus de l'évaluation périodique auprès de la sous-commission des études et de la commission des études ».

Ce calendrier constitue une mise à jour du calendrier 2023-2033 d'évaluation des programmes de l'Université du Québec en Outaouais et la liste des programmes dits « exempts » tient compte de la création et de la suspension des programmes depuis 2023.

La mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et la liste des programmes dits « exempts » a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 7 mai 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3365 concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »; laquelle est jointe en appendice.

8. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le rapport annuel 2023-2024 sur l'état d'avancement des évaluations périodiques, et ce, conformément à l'article 3.3 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* selon lequel « Le doyen des études assure le respect de la démarche institutionnelle d'évaluation des programmes, notamment par les moyens suivants : [...] b) présente annuellement à la sous-commission des études et à la commission des études un bilan de l'état d'avancement des évaluations et modifications en cours de processus ».

Le rapport a été déposé à la sous-commission des études le 7 mai 2024.

9. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés pendant l'année académique 2023-2024, et ce, conformément à l'article 2.30 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO.

La maîtrise et le doctorat sur mesure sont offerts au Département des sciences naturelles depuis l'automne 2015, tandis que le doctorat sur mesure est offert au Département des sciences infirmières depuis l'automne 2016 et à l'École des arts et cultures (ÉdAC) depuis l'automne 2017.

Le rapport a été déposé à la sous-commission des études le 7 mai 2024.

Affaires courantes

10. Information de la présidente

La rectrice informe les membres que les inscriptions pour l'automne 2024 ont augmenté de 15,4% en comparaison de l'année 2023, à pareille date.

La mise en place d'une amélioration des processus de paiement des droits de scolarité est prévue pour les personnes étudiantes internationales nouvellement admises. Cette nouvelle mesure permettra le téléversement des documents requis pour l'inscription en ligne et le règlement par l'étudiant·e de la facture universitaire dès l'inscription. Ce processus pourrait par la suite être étendu à toutes les personnes étudiantes. Une membre s'interroge sur l'impact occasionné advenant qu'une personne étudiante internationale arrive sur le territoire québécois sans être inscrite dans un programme. La rectrice répond que des mesures d'accompagnement sont prévues, soit, entre autres, la mise en ligne d'une foire aux questions ainsi que d'autres formes de communications. Le Service aux Étudiants se tiendra disponible pour assister les personnes étudiantes, le cas échéant.

La rectrice énonce les dispositions d'une nouvelle réglementation des droits de scolarité concernant la communauté étudiante internationale. Les universités québécoises bénéficieront d'une fraction de la facture universitaire par personne étudiante internationale et le montant restant sera redistribué entre les universités québécoises selon une règle de péréquation dont la formule n'a pas été dévoilée par le gouvernement provincial à ce jour. Un membre s'enquiert de savoir si ce changement sera bénéfique pour l'UQO. La rectrice répond que le changement n'est pas de bon augure, si l'on fait abstraction de la péréquation qui n'est pas encore connue.

La rectrice informe les membres d'un projet en cours, en collaboration avec la municipalité de la Rivière du Nord, le Centre de services scolaire de la Rivière du Nord et le Cégep de Saint-Jérôme. L'annonce du projet sera dévoilée par les médias dans les prochains jours.

Une mise à jour est faite relativement au dossier des résidences étudiantes dont l'ouverture est prévue pour août 2026. L'association générale étudiante a été consultée.

L'ajout d'un gymnase est également envisagé en raison d'une possible allocation de subvention. Monsieur Simon Beaudry salue cette initiative et suggère que soient prévues des installations pour la recherche.

La Direction des Communications et du Recrutement a effectué un sondage diagnostique auprès de la communauté universitaire concernant l'utilisation des médias sociaux. L'UQO souhaite se rapprocher davantage de la communauté étudiante et des personnes enseignantes à travers leur vécu et leur histoire : de nouveaux projets pourraient se concrétiser, entre autres, par l'entremise de la refonte du site web. La possibilité d'embaucher un·e édimestre est fortement envisagée. À l'annonce de la refonte du site web, un membre demande si le comité d'orientation académique du site web a été mis à contribution. La rectrice répond que des démarches seront effectuées afin d'aviser ledit comité.

Du 21 au 24 mai 2024, une délégation de l'Université du Québec en Outaouais, dirigée par la rectrice Murielle Laberge, s'est rendue en France pour renforcer les collaborations académiques avec divers partenaires. La rectrice était accompagnée de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et la réussite, Kamel Adi, directeur du département d'informatique et d'ingénierie et du Laboratoire de recherche en sécurité informatique et de Reda Bensouda, conseiller stratégique en innovation numérique et cybersécurité. Durant cette mission, deux ententes de double diplomation (DESS en science des données et intelligence artificielle avec CESI-École d'ingénieurs et DESS en cybersécurité avec l'ESIEE Paris) et une entente-cadre couvrant les domaines de la formation et de la recherche ont été signées avec des institutions de formation françaises. L'un des objectifs de cette mission réside dans la possibilité d'offrir une opportunité aux étudiant·es de l'UQO d'aller étudier à l'international. Les étudiant·es qui bénéficieront de ces ententes recevront un diplôme dans le programme de leur établissement en plus du DESS.

Au vu des divers chantiers en cours et à venir, la rectrice annonce que l'automne 2024 sera propice à effectuer une présentation des différents projets.

11. Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026

Modification à l'ordre du jour

Après discussion, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de déplacer le point 11 *Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026* à la suite du point 17 *Projet de modification du Régime des études de premier cycle*.

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été conçu en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les règlements des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'études.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2026, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Nous veillons à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2026. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les centres de services scolaires concernés optent pour les mêmes dates, la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2024-2025, les centres de services scolaires devraient arrêter ces dates vers le mois de février 2025.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

Un membre propose un amendement au calendrier comme suit :

« Je souhaiterais que la date limite d'abandon sans mention d'échec au relevé de notes soit déplacée du 22 octobre au 31 octobre. Il y a deux raisons principales :

Premièrement, le 22 octobre, la date actuelle au projet de résolution, est seulement trois jours ouvrables après la fin de la semaine de lecture. La majorité des examens de mi-session ne seront pas encore réalisés et, s'ils le sont, ils ne seront probablement pas corrigés.

Deuxièmement, seulement 40% des cours sur 15 semaines et 33% des cours des lundis auront eu lieu d'ici cette date. De plus, les pourcentages des pondérations des cours sont probablement inférieurs à cette moyenne. »

Telle que modifiée, la version 2025 du nouveau *Règlement des études de premier cycle* répondra favorablement aux points soulevés par le membre. La résolution est donc proposée telle qu'initialement rédigée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3367 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

12. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée.

Le projet de programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée vise à répondre au chantier de réforme du droit de la famille, dont un objectif est d'encadrer les projets parentaux réalisés grâce à une grossesse pour autrui, de même qu'assurer un droit à la connaissance de ces origines pour les enfants issus d'une procréation assistée grâce à une tierce partie (donneur ou donneuse de gamètes ou d'embryons ou encore, d'une femme porteuse). Les projets parentaux résultant d'une gestation par autrui seront désormais fortement encadrés. Les personnes désirant s'impliquer dans une entente de GPA, qu'il s'agisse des parents d'intention ou des femmes acceptant de les aider en portant leur enfant, devront obligatoirement rencontrer une personne professionnelle du domaine psychosocial apte à les renseigner sur les enjeux découlant d'un tel projet parental. La formation de ces personnes professionnelles fait l'objet du programme.

Le programme est novateur, tant par son contenu que par sa forme. Il n'existe à ce jour aucun programme au Québec qui poursuit les mêmes objectifs. Le caractère novateur du programme réside ainsi dans son contenu puisqu'il est le seul à proposer une formation complète sur les aspects liés à l'infertilité et à la procréation assistée. Le programme s'ancre dans les cibles du plan stratégique 2022-2026 et contribuera au rayonnement de l'UQO dans ce domaine.

À la question de la rectrice portant sur le seuil minimal de personnes étudiantes requis pour procéder à l'ouverture du programme, la doyenne des études répond qu'aucune limite n'est prévue. Il est proposé un amendement établissant le seuil minimal à 12 personnes étudiantes. Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter cet amendement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3367 telle qu'amendée concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée; laquelle est jointe en appendice.

13. Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social.

Le DESS en travail social a comme principale vocation de former des personnes étudiantes à l'intervention en travail social, mais aussi de servir de porte d'entrée pour celles qui souhaitent poursuivre leurs études à la maîtrise en travail social. Étant offert en formation à distance, le DESS en travail social permettra d'accueillir les personnes étudiantes du campus de Gatineau et de celui de Saint-Jérôme dans les mêmes groupes-cours. Ceci pourra favoriser un meilleur partage des connaissances entre les régions. Cela permet également de rendre le programme de DESS en travail social plus accessible et de rejoindre des personnes étudiantes dans d'autres régions du Québec.

Le DESS en travail social permettra l'obtention d'un diplôme aux cycles supérieurs et une formation de deuxième cycle en intervention aux personnes étudiantes ne poursuivant pas leurs études à la maîtrise en travail social. Nous croyons que cela viendra accroître l'attractivité des études de deuxième cycle en travail social à l'UQO. Le DESS donnera l'occasion aux personnes étudiantes de s'intégrer au secteur public et communautaire. Ceci peut représenter une opportunité socioéconomique intéressante pour les employeurs des Laurentides et de l'Outaouais, ainsi que pour les personnes diplômées du programme.

La doyenne des études précise qu'aucun seuil minimal de personnes étudiantes n'est requis car nul enjeu ne se situe à ce niveau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3368 concernant le projet de

création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social; laquelle est jointe en appendice.

14. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse.

Ce nouveau programme court de deuxième cycle sera spécialisé en protection de la jeunesse et répondra à un besoin à la fois urgent et récurrent de formation en ce qui concerne les particularités de l'intervention dans les milieux de travail encadrés par la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ). Grâce à ce programme, les personnes étudiantes développeront leurs connaissances théoriques et pratiques afin d'améliorer leurs interventions auprès des enfants, des jeunes et des familles recevant des services de la protection de la jeunesse. Ainsi, à la fin de sa formation, la personne étudiante sera en mesure d'intervenir en protection de la jeunesse en portant un regard réflexif sur sa pratique et en adoptant une attitude d'ouverture sur les besoins de la population visée par cette intervention, en contexte volontaire et non-volontaire.

Le programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse est novateur, tant par son contenu que par sa forme, car il n'existe aucun programme universitaire québécois ni canadien qui poursuit les mêmes objectifs. Le programme s'ancre dans les cibles du plan stratégique 2022-2026 et contribuera au rayonnement de l'UQO dans ce domaine.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 7 mai 2024.

À la question d'un membre portant sur le seuil minimal de personnes étudiantes requis pour procéder à l'ouverture du programme, la doyenne des études répond qu'aucune limite n'est prévue. Un amendement est proposé, établissant le seuil minimal à 12 personnes étudiantes. Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter cet amendement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3369 telle qu'amendée concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse; laquelle est jointe en appendice.

15. Projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 19 janvier 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3370 concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures

spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596); laquelle est jointe en appendice.

16. Projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171).

Le baccalauréat ès arts général (7171) est ouvert depuis le trimestre d'automne 2010. Dans les cinq dernières années, le programme a enregistré seulement 16 nouvelles inscriptions (2 à 4 par année). La fréquentation actuelle du programme est par conséquent très faible : 6 personnes étudiantes sont actuellement actives dans le programme. De plus, seulement 14 personnes ont diplômé du programme depuis son ouverture, soit une personne par année en moyenne. À ce jour, une seule demande d'admission a été reçue pour le trimestre d'hiver 2024.

Comme le programme ne semble répondre ni aux besoins des personnes étudiantes ni aux besoins sociaux, et étant donné les ressources administratives qui doivent y être consacrées, l'on propose de suspendre les admissions.

Une membre demande s'il est envisageable d'obtenir la liste des programmes courts ouverts *versus* fermés. La doyenne des études répond que cet exercice est en cours de réalisation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3371 concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171); laquelle est jointe en appendice.

17. Projet de modification du Régime des études de premier cycle

Modification à l'ordre du jour

Après discussion, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de déplacer le point 17 *Projet de modification du Régime des études de premier cycle* à la suite du point 10 *Information de la présidente*. Au point 17 succédera le point 11 *Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026*.

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du Régime des études de premier cycle.

Des travaux sont en cours afin de réviser et d'harmoniser le Régime des études de premier cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs, lesquels devraient se terminer au cours de l'automne prochain. Toutefois, certaines modifications au Régime des études de premier cycle ont été jugées prioritaires afin de favoriser rapidement l'accès aux études universitaires et la réussite des personnes étudiantes, notamment :

- l'ajout de nouvelles mesures d'accès et de transition;
- la modification des conditions d'admission sur la base des études universitaires pour permettre plus de flexibilité dans l'analyse des demandes d'admission et s'arrimer avec les exigences des universités concurrentes;
- la modification des articles concernant les sanctions afin de rendre le processus moins restrictif et de permettre un accompagnement à l'apprentissage plus soutenu de la personne étudiante durant un épisode comportant des risques à la réussite de ses études (poursuite accompagnée, poursuite sous conditions, exclusion du programme);

- la modification de la présentation de la notation littérale et l'ajout d'un barème de notation révisé incluant la valeur numérique correspondante à la notation littérale et la grille modifiée de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale.

De plus, dans un souci d'uniformisation avec le Règlement des études de cycles supérieurs, l'on souhaite modifier le nom du Régime pour Règlement des études de premier cycle. Ces modifications seraient mises en œuvre dès le trimestre d'automne 2024.

Une membre demande quelles sont les mesures envisagées si un litige survient quant à l'interprétation de la définition d'un cours laboratoire. La doyenne des études répond que, dans un tel cas, la démonstration des conditions pédagogiques en tant que cours laboratoire devra être faite. Elle rappelle qu'un cours laboratoire n'est pas un cours régulier. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que les interprétations de la définition peuvent être nombreuses et que la création de fiches interprétatives est prévue.

La rectrice approuve le projet des fiches interprétatives. Elle rappelle aux membres que les cours laboratoire sont exclus de la moyenne cible.

Concernant les nouveaux barèmes de notation, une membre se questionne quant aux communications qui vont être transmises aux ressources enseignantes, et si des mécanismes d'accompagnement seront mis en place, y compris auprès des personnes étudiantes. La doyenne des études répond que les communications sont déjà amorcées auprès des assemblées de gestion modulaire. Les changements ont aussi été présentés au comité de gestion départementale. D'autres communications sont prévues avant que les ressources enseignantes ne rédigent leur plan de cours. Elle ajoute que l'Association Générale des Étudiants est au fait de ces modifications. Les changements seront communiqués plus largement après le Conseil d'administration du 17 juin prochain.

Un membre demande si une personne étudiante pourra bénéficier d'au moins une évaluation avant la date d'abandon. La doyenne des études répond que cet élément fait partie de la refonte 2025 et qu'il est prévu que la personne étudiante dispose d'une évaluation formative avant la date buttoir d'abandon.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3371 concernant le projet de modification du Régime des études de premier cycle; laquelle est jointe en appendice.

18. Période d'information et questions

Protection du droit à l'image et à la propriété intellectuelle

Monsieur Nicolas Harvey s'enquiert des suites à l'égard du point 13 de la 413e commission des études.

La rectrice répond que l'étude de ce dossier est en cours.

19. Dépôt de documents

19.1. Liste des passerelles DEC-BAC

19.2. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

20. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 5 septembre 2024.

21. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 23.



La présidente d'assemblée



La secrétaire générale